

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

## EUROZONE 2022

- **TITRES DE CRÉANCE** de droit français présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance<sup>(1)</sup>.
- **PÉRIODE DE COMMERCIALISATION** : Du 16 mai 2022 au 16 décembre 2022 (inclus). Durant cette période, le prix d'offre sera fixé à 100% de la valeur nominale. L'Émetteur se réserve le droit de mettre fin à l'offre de manière anticipée à tout moment. Tout Titre non vendu fera l'objet d'une annulation à l'issue de la Période d'Offre ou sera conservé en inventaire.
- **DURÉE D'INVESTISSEMENT CONSEILLÉE** : 10 ans (hors remboursement anticipé automatique).  
*En cas de revente avant la date de remboursement final ou anticipé, l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori.*
- **PRODUIT DE PLACEMENT RISQUÉ** alternatif à un investissement dynamique risqué de type indice.
- **CADRE D'INVESTISSEMENT** : Comptes-titres, contrats d'assurance vie et de capitalisation<sup>(2)</sup>.
- **ISIN** : FR001400A3B5
- **COTATION** : Bourse de Luxembourg (marché réglementé)
- **PRODUIT ÉMIS PAR CREDIT SUISSE AG<sup>(3)</sup>, AGISSANT PAR L'INTERMÉDIAIRE DE SA SUCCURSALE DE LONDRES.** L'investisseur est soumis au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution de l'Émetteur.
- L'Assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Ce document n'a pas été rédigé par l'Assureur

<sup>(1)</sup> L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date d'échéance ou de remboursement anticipé automatique. L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution de l'Émetteur. Pour les autres risques de perte en capital, voir pages suivantes.

<sup>(2)</sup> L'Assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Ce document n'a pas été rédigé par l'Assureur. L'émetteur ne s'engage pas sur l'éligibilité des titres dans des contrats d'assurance-vie. La détermination de cette éligibilité est du ressort de l'assureur.

<sup>(3)</sup> Crédit Suisse AG : Moody's A1 / Standard & Poor's A+ / Fitch A. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 26 avril 2022. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elle ne saurait constituer un argument de souscription au produit.



## LES OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale des titres de créance « Eurozone 2022 » soit 1 000 EUR multipliée par le nombre de Titres. Le montant remboursé est brut hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement (ni des frais d'entrée/d'arbitrage et de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de souscription et de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux). Les Taux de Rendement Annuel (« TRA ») sont nets de frais de gestion pour les contrats d'assurance vie/capitalisation ou net de droits de garde en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1,00% annuel), mais sans prise en compte des autres frais, de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement. Ils sont calculés pour un investissement entre la dernière date de constatation initiale<sup>(1)</sup> (soit le 16/12/2022) et la date d'échéance<sup>(1)</sup> ou la date de remboursement automatique anticipé effective<sup>(1)</sup> selon les cas. En cas d'achat après le 16/12/2022 et/ou de vente du titre de créance avant la date d'échéance<sup>(1)</sup> ou la date de remboursement automatique anticipé effective<sup>(1)</sup> (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance vie ou de capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance vie), les Taux de Rendement Annuel effectifs peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel indiqués dans la présente brochure. **De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. Les avantages du titre de créance profitent aux seuls investisseurs qui conservent l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.**

Pour un investissement dans « Eurozone 2022 » vous êtes exposés pour une durée de 12 à 120 mois à la performance positive ou négative de l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement Index<sup>(3)</sup> (l'indice est calculé avec les dividendes bruts réinvestis, tout en déduisant quotidiennement un dividende synthétique fixe de 50 points par an, ce qui est moins favorable pour l'investisseur ; code Bloomberg : SPEUSPET Index ; sponsor : S&P Dow Jones Indices ; [www.spglobal.com](http://www.spglobal.com)).

... avec un risque de perte en capital à l'échéance<sup>(1)</sup> à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement Index si celui-ci clôture, à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, à un niveau strictement inférieur à 60% de son Niveau de Référence<sup>(4)</sup>.

... avec un mécanisme de remboursement activable automatiquement à toutes les dates de constatation mensuelle dès la fin du mois 12 jusqu'à la fin du mois 119 si, à une date de constatation mensuelle<sup>(1)</sup>, l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement Index clôture à un niveau supérieur ou égal à 100% de son Niveau de Référence.

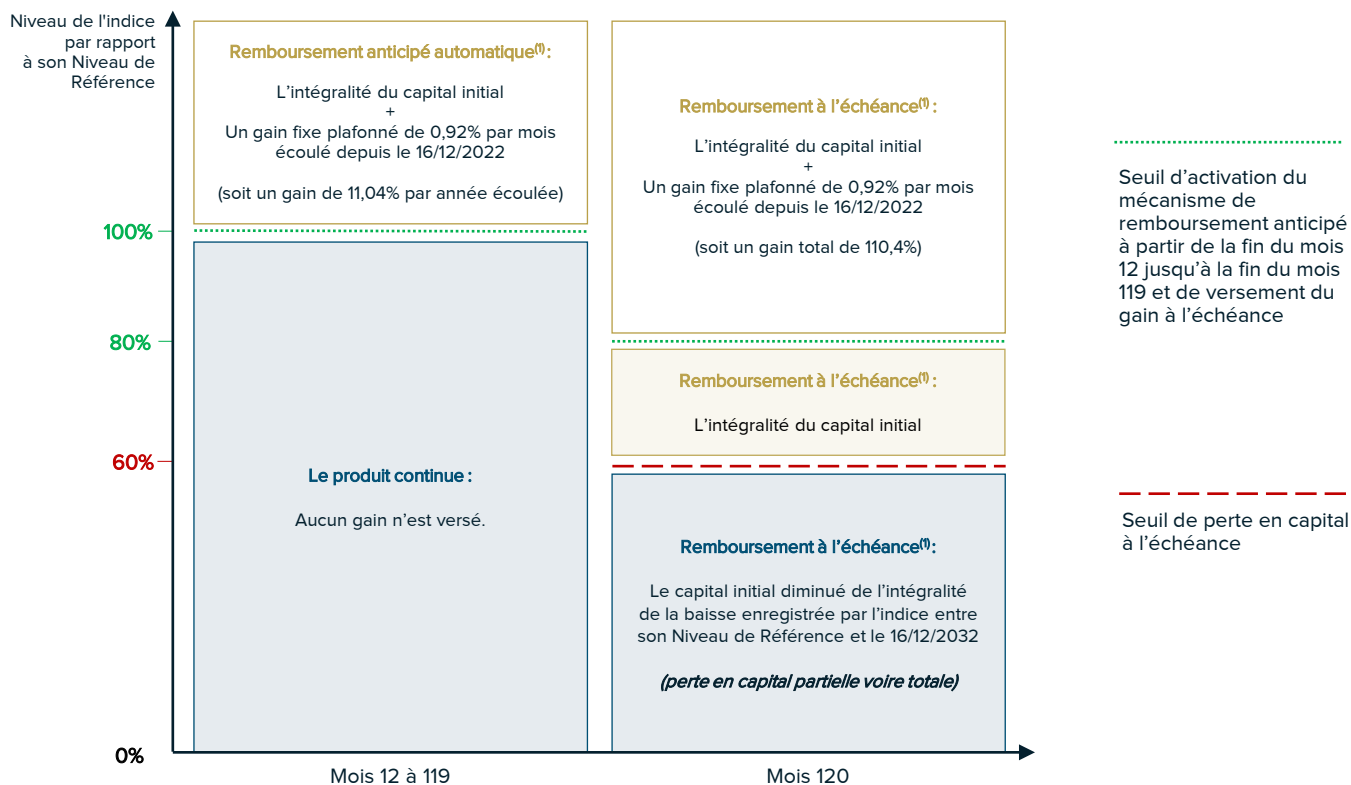
... avec un objectif de gain fixe plafonné à 0,92% par mois écoulé depuis le 16/12/2022 (soit 11,04% par année écoulée) si, à une date de constatation mensuelle<sup>(1)</sup>, l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement Index clôture à un niveau supérieur ou égal à 100% de son Niveau de Référence, ou si à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement Index clôture à un niveau supérieur ou égal à 80% de son Niveau de Référence.

La perte en capital peut être totale si l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement Index a une valeur nulle à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>.

**Le gain est plafonné :** En acceptant de limiter leurs gains à 0,92% par mois écoulé (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 9,59%<sup>(2)</sup>), les investisseurs recevront en contrepartie l'intégralité du capital initial si l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement Index ne baisse pas de plus de 40% par rapport à son Niveau de Référence à l'échéance<sup>(1)</sup>.

Les titres de créance « Eurozone 2022 » peuvent être proposés comme un actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie et/ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du support « Eurozone 2022 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. **Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. L'émetteur ne s'engage pas sur l'éligibilité des titres dans des contrats d'assurance-vie. La détermination de cette éligibilité est du ressort de l'assureur. Il est précisé que l'Assureur d'une part et l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'Assureur.**

## SCHÉMA DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

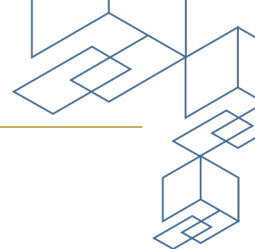


<sup>(1)</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

<sup>(2)</sup> En prenant comme hypothèse 1,00% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde en compte-titres. TRA net hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite et hors mise en résolution de l'Émetteur. Les TRA sont calculés à partir de la dernière date de constatation initiale (soit le 16/12/2022) jusqu'à la date de remboursement anticipé automatique éventuelle<sup>(1)</sup> ou d'échéance<sup>(1)</sup> selon les scénarios. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement Index, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

<sup>(3)</sup> Veuillez vous référer à la section décrivant l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement Index, en page 6, pour plus de détails sur celui-ci.

<sup>(4)</sup> Pour le détail de la détermination du Niveau de Référence, voir en page 3.



## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

### Détermination du Niveau de Référence

Le Niveau de Référence correspond à la moyenne arithmétique hebdomadaire des niveaux de clôture de l'indice **S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement Index** du **25/04/2022 au 16/12/2022**

### Mécanisme de remboursement anticipé automatique

À chaque date de constatation mensuelle<sup>(1)</sup>, à partir de la fin du mois 12 et jusqu'à la fin du mois 119, on observe le niveau de clôture de l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement Index :

Si, à l'une de ces dates, l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement Index clôture à un niveau supérieur ou égal à 100% de son Niveau de Référence, le produit est automatiquement remboursé par anticipation et l'investisseur reçoit, à la date de remboursement anticipé automatique correspondante<sup>(1)</sup> :

L'intégralité du capital initial  
+  
Un gain plafonné fixe de 0,92% par mois écoulé depuis le 16/12/2022  
(Soit un Taux de Rendement Annuel net compris entre 6,64%<sup>(2)</sup> et 9,59%<sup>(2)</sup>)

### Mécanisme de remboursement à l'échéance

À la date de constatation finale, le 16 décembre 2032, en l'absence de remboursement anticipé automatique préalable, on compare le niveau de clôture de l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement Index à son Niveau de Référence :

**Cas favorable** : Si l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement Index clôture à un niveau supérieur ou égal à 80% de son Niveau de Référence, l'investisseur reçoit, le 23 décembre 2032 :

L'intégralité du capital initial  
+  
Un gain plafonné fixe de 0,92% par mois écoulé depuis le 16/12/2022  
(soit un gain de 110,40% et un Taux de Rendement Annuel net de 6,62%<sup>(2)</sup>)

**Cas médian** : Si l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement Index clôture à un niveau strictement inférieur à 80% mais supérieur ou égal à 60% de son Niveau de Référence, l'investisseur reçoit, le 23 décembre 2032 :

L'intégralité du capital initial  
(soit un Taux de Rendement Annuel net de -1,00%<sup>(2)</sup>)

**Cas défavorable** : Si l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement Index clôture à un niveau strictement inférieur à 60% de son Niveau de Référence, l'investisseur reçoit, le 23 décembre 2032 :

Le capital initial diminué de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement Index entre son Niveau de Référence et le 16/12/2032  
(Soit un Taux de Rendement Annuel net inférieur ou égal à -5,92%<sup>(2)</sup>)

*L'investisseur subit alors une perte en capital partielle, voire totale*

<sup>(1)</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

<sup>(2)</sup> En prenant comme hypothèse 1,00% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde en compte-titres. TRA nets hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite de l'Émetteur. Les TRA sont calculés à partir de la dernière date de constatation initiale (soit le 16/12/2022) jusqu'à la date de remboursement anticipé automatique éventuel<sup>(1)</sup> ou d'échéance<sup>(1)</sup> selon les scénarios. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement Index, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.



## AVANTAGES, INCONVÉNIENTS ET PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

### AVANTAGES :

- De la fin du mois 12 jusqu'à la fin du mois 119, si à l'une des dates de constatation mensuelle<sup>(1)</sup>, l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement Index clôture à un niveau supérieur ou égal à 100% de son Niveau de Référence, **un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé** et l'investisseur récupère alors l'intégralité de son capital initial, majorée d'un gain fixe plafonné de 0,92% par mois écoulé depuis le 16/12/2022 (soit 11,04% par année écoulée et un Taux de Rendement Annuel net maximum de 9,59%<sup>(2)</sup>).
- À la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé au préalable, et si l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement Index clôture à un niveau supérieur ou égal à 80% de son Niveau de Référence, l'investisseur reçoit alors l'intégralité de son capital initial, majoré d'un gain fixe plafonné de 0,92% par mois écoulé depuis le 16/12/2022 (soit un gain de 110,40% et un Taux de Rendement Annuel net de 6,62%<sup>(2)</sup>).
- Si, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé au préalable et si, à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement Index clôture à un niveau strictement inférieur à 80% mais supérieur ou égal à 60% de son Niveau de Référence, l'investisseur récupère l'intégralité de son capital initialement investi.

### INCONVÉNIENTS :

- « Eurozone 2022 » présente un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie (en cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente **et à l'échéance**<sup>(1)</sup> (si, à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement Index enregistre une baisse supérieure à 40% de son Niveau de Référence). La valeur du remboursement peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le scénario le plus défavorable, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi. En cas de revente des titres de créance avant la date de remboursement final<sup>(1)</sup>, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final<sup>(1)</sup>.
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution** (qui induit un risque de non remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de **12 à 120 mois**.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement Index, du fait du **mécanisme de plafonnement des gains à 0,92% par mois écoulé depuis le 16/12/2022** (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 9,59%<sup>(2)</sup>).
- Le rendement de « Eurozone 2022 » est très sensible à une faible variation du niveau de l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement Index autour du seuil de 100% de son Niveau de Référence en cours de vie et des seuils de 80% et 60% de son Niveau de Référence à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>.
- L'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement Index est équilibré et calculé dividendes bruts réinvestis, diminué d'un prélèvement forfaitaire constant de 50 points d'indice par an, **ce qui est moins favorable pour l'investisseur**, que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. Sans tenir compte des dividendes réinvestis dans S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement Index, l'impact de la méthode de prélèvement forfaitaire en points d'indice sur la performance est plus important en cas de baisse depuis l'origine (effet négatif), qu'en cas de hausse de l'indice (effet positif). Ainsi, en cas de marché baissier continu, la baisse de l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement Index sera accélérée.

### PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES :

Conformément à l'article 14 du Règlement délégué n° 2019/979, les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de Base et des Conditions définitives, disponibles sur le site <https://derivatives.credit-suisse.com/cowtryselect/fr>.

#### Ces risques sont notamment :

- Risque de crédit** : En cas d'insolvabilité de l'Émetteur, les investisseurs pourraient perdre l'ensemble ou une partie du capital investi indépendamment de tout autre facteur favorable pouvant impacter la valeur du produit, tel que la performance des actifs sous-jacents.
- Cas de défaut et absence de bénéfice d'une clause de défaut croisé** : le produit ne bénéficie pas d'une clause de défaut croisé avec les autres dettes d'emprunt de l'Émetteur. En outre, un manquement de l'Émetteur à l'une quelconque de ses obligations en vertu du produit (autre qu'un manquement de l'Émetteur à son obligation de payer tout montant dû en vertu du produit à un investisseur dans les 30 jours suivant la date d'exigibilité) ne constituera pas un cas de Défaut au regard du produit. En conséquence, nonobstant un tel manquement par l'Émetteur à ses obligations en vertu du produit, les investisseurs ne pourront pas exiger le remboursement de tout montant dû autrement qu'aux dates de remboursement prévues.
- Risque de taux** : Toute modification des taux d'intérêt peut affecter négativement la valeur du produit.
- Risque de liquidité** : Même si un marché secondaire existe, il peut ne pas fournir suffisamment de liquidités pour permettre aux investisseurs de vendre ou négocier le produit facilement. L'absence de liquidité peut avoir un effet négatif sur la valeur du produit dans la mesure où les investisseurs ne pourront pas nécessairement vendre le produit aisément ou à des prix permettant aux investisseurs de réaliser le rendement escompté. En conséquence, les investisseurs pourraient perdre une partie ou la totalité de leur investissement.
- Risque de conflits d'intérêts potentiels** : L'émetteur et l'agent de calcul de ce produit appartiennent au Groupe Crédit Suisse. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.
- Risque de perte en capital** : Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.
- Exposition à la performance de l'Indice sous-jacent** : La performance des actions composant l'Indice dépend de facteurs macroéconomiques liés aux actions contenues dans l'Indice, dont certains niveaux d'intérêt et de prix sur les marchés de capitaux, des variations de change, des facteurs politiques et des facteurs propres aux entreprises, tels que la situation financière, la situation commerciale, la situation en matière de risque, la structure de l'actionariat et la politique en matière de distributions. En outre, le sponsor de l'Indice peut modifier les composants dudit Indice ou apporter d'autres changements d'ordre méthodologique susceptibles de changer le niveau d'un ou plusieurs composants. Ces modifications peuvent avoir un impact négatif sur le niveau dudit Indice, et nuire ainsi à la valeur et au rendement du produit.
- Risques liés aux indices "Decrement" en points d'Indice** : Un montant prédéterminé (dividende synthétique) étant périodiquement déduit du niveau de l'indice sous-jacent, celui-ci sous-performera l'indice correspondant dividendes réinvestis sans retranchement. En outre, l'indice sous-jacent aura une performance différente de celle de l'indice correspondant dividendes non réinvestis, de sorte que si le niveau de dividende synthétique est supérieur au niveau de dividende réalisé, l'indice sous-jacent sous-performera l'indice correspondant dividendes non réinvestis. Enfin, le dividende synthétique prélevé étant exprimé en points d'indice, le rendement du dividende synthétique augmentera dans un scénario de marché négatif. Ainsi, la sous-performance de l'indice sera accélérée en cas de baisse du niveau de l'indice.

<sup>(1)</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

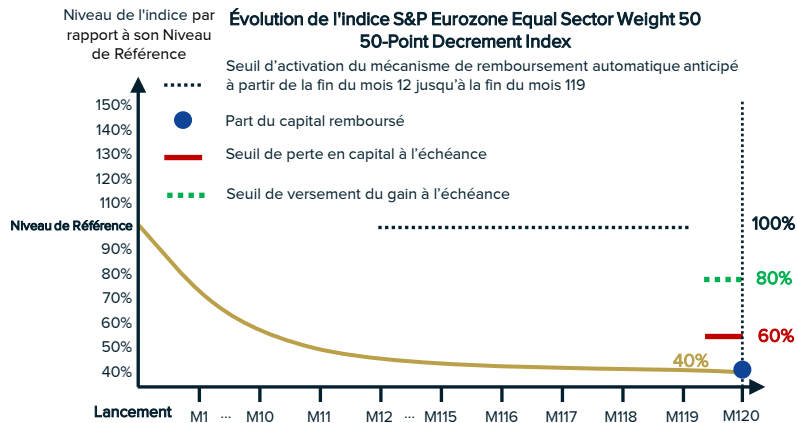
<sup>(2)</sup> En prenant comme hypothèse 1,00% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde en compte-titres. TRA nets hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite de l'Émetteur. Les TRA sont calculés à partir de la dernière date de constatation initiale (soit le 16/12/2022) jusqu'à la date de remboursement anticipé automatique éventuel<sup>(1)</sup> ou d'échéance<sup>(1)</sup> selon les scénarios. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement Index, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.



## ILLUSTRATION DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

**SCÉNARIO DÉFAVORABLE :** À la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement Index clôture à un niveau strictement inférieur à 60% de son Niveau de Référence



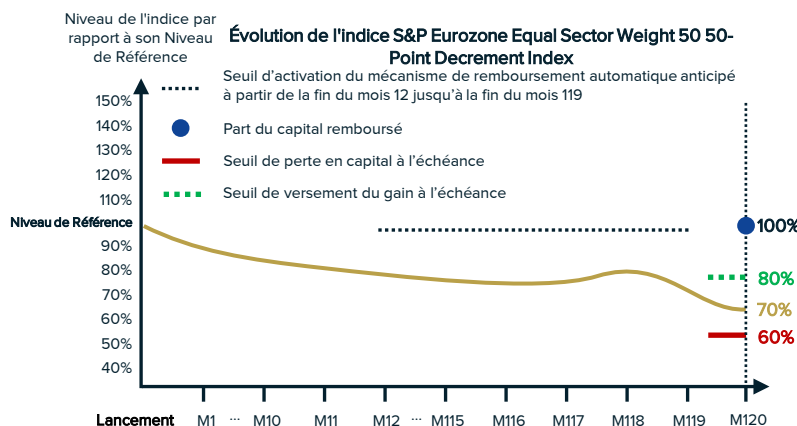
À chaque date de constatation mensuelle<sup>(1)</sup>, du 18 décembre 2023 (inclus) au 16 novembre 2032 (inclus), l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement Index clôture à un niveau strictement inférieur à 100% de son Niveau de Référence. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est donc pas activé et le produit continue.

À la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement Index clôture à un niveau strictement inférieur à 60% de son Niveau de Référence (40% dans cet exemple). L'investisseur récupère alors le capital initialement investi diminué de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement Index, soit 40% de son capital initial dans cet exemple.

Le Taux de Rendement Annuel net est alors similaire à celui d'un investissement direct dans l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement Index<sup>(2)</sup>, soit -9,65%<sup>(3)</sup>.

Dans ce scénario, l'investisseur subit une **perte en capital**, qui peut être totale dans le cas le plus défavorable.

**SCÉNARIO MÉDIAN :** À la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement Index clôture à un niveau strictement inférieur à 80% mais supérieur ou égal à 60% de son Niveau de Référence

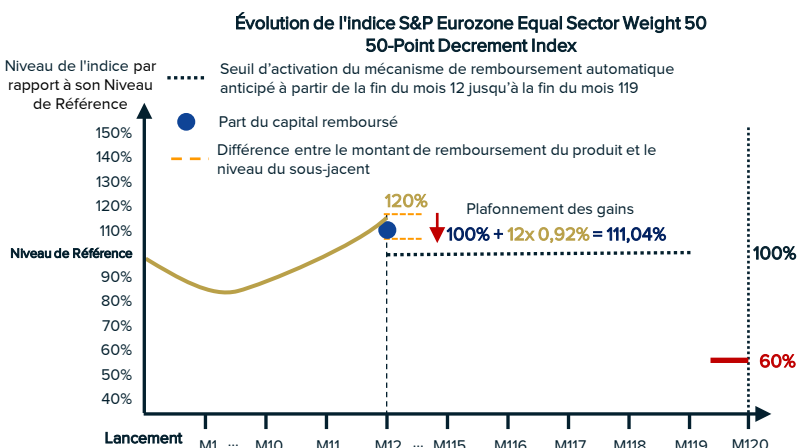


À chaque date de constatation mensuelle<sup>(1)</sup>, du 18 décembre 2023 (inclus) au 16 novembre 2032 (inclus), l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement Index clôture à un niveau strictement inférieur à 100% de son Niveau de Référence. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est donc pas activé et le produit continue.

À la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement Index clôture à un niveau strictement inférieur à 80% du Niveau de Référence mais supérieur à 60% de ce dernier (70% dans cet exemple). L'investisseur récupère alors l'intégralité de son capital initialement investi.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de -1,00%<sup>(3)</sup>, contre un Taux de Rendement Annuel net de -4,46%<sup>(3)</sup> pour un investissement direct dans l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement Index<sup>(2)</sup>, du fait du **mécanisme de remboursement à l'échéance du produit « Eurozone 2022 »**.

**SCÉNARIO FAVORABLE :** Dès la première date de constatation du mécanisme de remboursement anticipé automatique<sup>(1)</sup>, l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement Index clôture à un niveau supérieur ou égal à 100% de son Niveau de Référence



Dès la fin du mois 12, à la date de constatation mensuelle<sup>(1)</sup>, l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement Index clôture à un niveau supérieur à 100% de son Niveau de Référence (120% dans cet exemple). Le produit est automatiquement remboursé par anticipation. Il verse alors l'intégralité du capital initial majorée d'un gain fixe plafonné de 0,92% par mois écoulé depuis le 16/12/2022, soit un gain de 11,04% dans notre exemple.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de 9,59%<sup>(3)</sup>, contre un Taux de Rendement Annuel net de 18,17%<sup>(3)</sup> pour un investissement direct dans l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement Index<sup>(2)</sup>, du fait du **mécanisme de plafonnement des gains à 0,92% par mois écoulé depuis le 16/12/2022**.

Source : Equitim le 26/04/2022

LE RENDEMENT DU PRODUIT « EUROZONE 2022 » EST TRÈS SENSIBLE À UNE FAIBLE VARIATION DU NIVEAU DE L'INDICE S&P EUROZONE EQUAL SECTOR WEIGHT 50 50-POINT DECREMENT INDEX AUTOUR DES SEUILS DE 100% EN COURS DE VIE ET 80% ET 60% DE SON NIVEAU DE RÉFÉRENCE À LA DATE DE CONSTATATION FINALE<sup>(1)</sup>.

<sup>(1)</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

<sup>(2)</sup> Hors frais, dividendes réinvestis dans l'indice et en retranchant un prélèvement forfaitaire et constant de 50 points d'indice par an.

<sup>(3)</sup> En prenant comme hypothèse 1,00% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde en compte-titres. Les TRA sont nets hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur. Les TRA sont calculés à partir de la dernière date de constatation initiale (soit le 16/12/2022) jusqu'à la date de remboursement anticipé automatique éventuel<sup>(1)</sup> ou d'échéance<sup>(1)</sup> selon les scénarios. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement Index, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.



## ZOOM SUR L'INDICE S&P EUROZONE EQUAL SECTOR WEIGHT 50 50-POINT DECREMENT INDEX

L'indice S&P Eurozone Equal Sector 50 50-Point Decrement Index a été lancé le 30 avril 2021 par S&P Dow Jones Indices. Il est composé de 50 sociétés de la Zone Euro, sélectionnées en fonction de leurs capitalisations boursières et dans le but de fournir une diversification sectorielle efficace.

Ainsi, chaque nom (et chaque secteur) est équilibré et se voit attribuer le même poids dans l'indice.

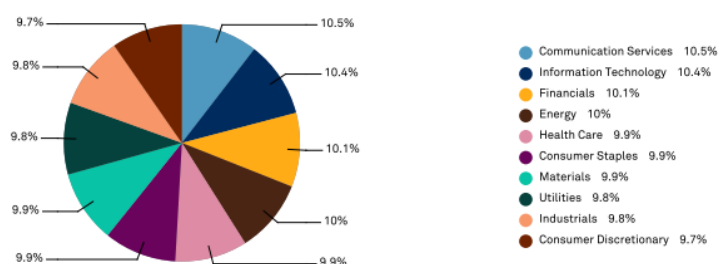
Ce dernier est calculé avec les dividendes bruts réinvestis, tout en déduisant (quotidiennement) un dividende synthétique fixe de 50 points par an.

L'indice est publié et calculé de manière quotidienne par S&P et composé de 50 actions sélectionnées au sein de l'univers de la Zone Euro selon une méthode comprenant 3 étapes:

- La sélection en fonction de la capitalisation boursière (5 plus grosses capitalisations boursières au sein de chacun des 10 secteurs GICS ; immobilier et finance regroupés en un secteur)
- L'équipondération (Chaque action se voit attribuer un poids de 2%, ce qui implique un poids de 10% par secteur)
- Le réinvestissement des dividendes bruts et retranchement du dividende synthétique (un dividende fixe de 50 points par an est déduit quotidiennement)

Un dividende "Decrement" ou «synthétique» fait référence au retranchement systématique d'un montant fixe du sous-jacent. Il a été conçu pour être fixe en pratique et remplace ainsi le dividende réalisé (et variable) qu'une action ou un indice particulier affichera. Ainsi l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire et constant de 50 points d'indice par an. A titre d'information, au 26/04/2022, un niveau de décrétement de 50 points correspond à +5,9% de la valeur de l'Indice (847,23 points).

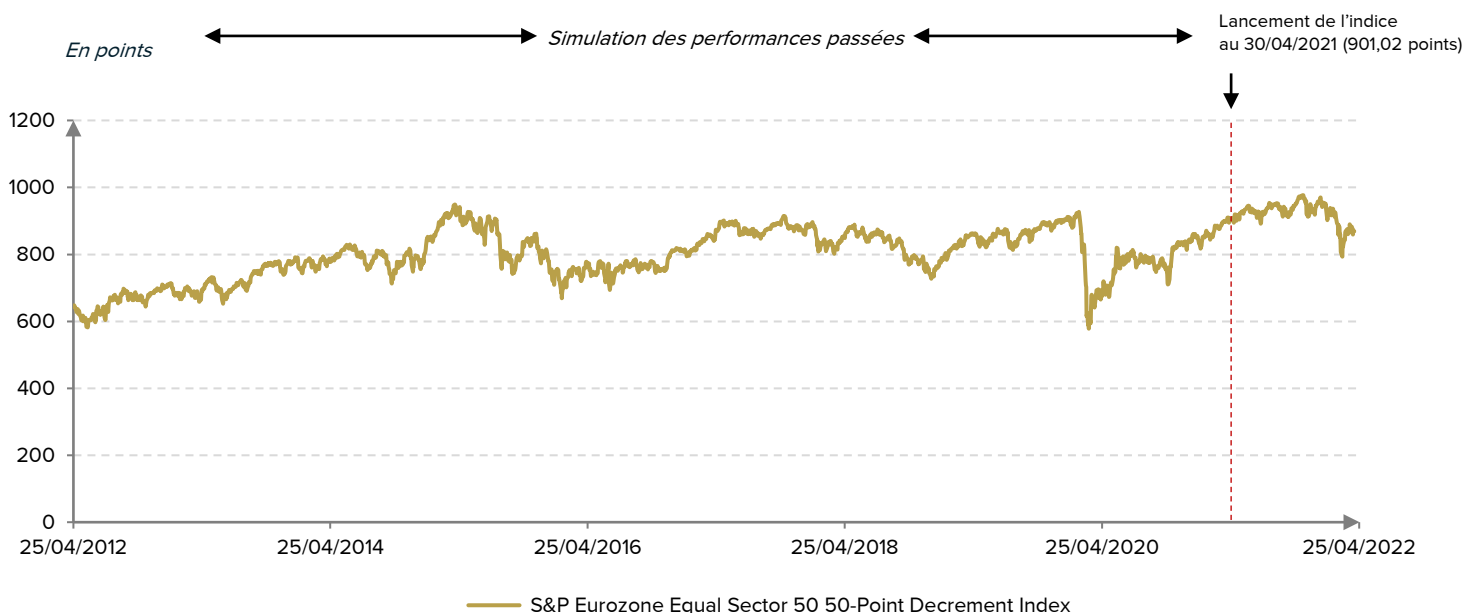
Pour plus d'information sur l'Indice, veuillez consulter le site : <https://www.spglobal.com/spdji/en/indices/equity/sp-eurozone-equal-sector-weight-50-50-point-decrement-index/#overview/>.



Source : Credit Suisse, S&P Dow Jones Indices le 26/04/2022

## ÉVOLUTION DE L'INDICE S&P EUROZONE EQUAL SECTOR WEIGHT 50 50-POINT DECREMENT INDEX ENTRE LE 25/04/2012 ET LE 25/04/2022

L'indice a été lancé le 30 avril 2021. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé. Les données relatives aux simulations de performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.



Performances au 25/04/2022 (dividendes bruts réinvestis)	1 an	3 ans	5 ans	8 ans	10 ans
Indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement Index	-5,64%	-0,41%	-2,25%	+9,90%	+33,48%

Source : Bloomberg le 26/04/2022

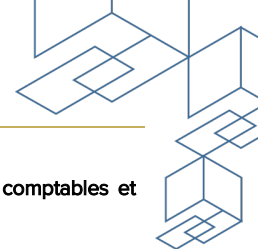


## CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

FORME	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.
ÉMETTEUR	Crédit Suisse AG <sup>(1)</sup> , agissant par l'intermédiaire de sa succursale de Londres.
DISTRIBUTEUR	EQUITIM, Prestataire de Service d'Investissements agréé par l'ACPR sous le numéro 11283.
SOUS-JACENT	L'indice <b>S&amp;P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement Index</b> (l'Indice est calculé avec les dividendes bruts réinvestis, tout en déduisant quotidiennement un dividende synthétique fixe de 50 points par an, ce qui est moins favorable pour l'investisseur ; code Bloomberg : SPEUSPET Index ; sponsor : S&P Dow Jones Indices ; <a href="http://www.spglobal.com">www.spglobal.com</a> ).
DEVISE	Euro (EUR - €)
MONTANT D'ÉMISSION	30 000 000 EUR
VALEUR NOMINALE	1 000 EUR
MONTANT MINIMUM DE SOUSCRIPTION	1 000 EUR pour un investissement en contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ou 100 000 EUR en compte-titres.
DROIT APPLICABLE	Français
DATE D'ÉMISSION	16/05/2022
PRIX D'ÉMISSION	100% de la Valeur Nominale
PÉRIODE DE COMMERCIALISATION	<b>Du 16/05/2022 au 16/12/2022 (inclus)</b> . Durant cette période, le prix d'offre sera fixé à 100% de la valeur nominale. L'Émetteur se réserve le droit de mettre fin à l'offre de manière anticipée à tout moment. Tout Titre non vendu fera l'objet d'une annulation à l'issue de la période d'offre ou sera conservé en inventaire
GARANTIE DU CAPITAL	<b>Pas de garantie en capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance.</b>
DÉTERMINATION DU NIVEAU DE RÉFÉRENCE	Le Niveau de Référence correspond à la moyenne arithmétique hebdomadaire des niveaux de clôture de l'Indice <b>S&amp;P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement Index</b> du <b>25/04/2022 au 16/12/2022</b> .
DATE DE CONSTATATION FINALE	16/12/2032
DATE D'ÉCHÉANCE	23/12/2032 (en l'absence de remboursement anticipé automatique)
DATES DE CONSTATATION MENSUELLE	Chaque 16 du mois, à partir du 18/12/2023 (inclus), et jusqu'au 16/12/2032 (inclus), ou le Jour de Bourse suivant si le 16 du mois n'est pas un Jour ouvré. Pour la liste complète des dates de constatation mensuelle, veuillez vous référer aux Conditions Définitives. Un Jour ouvré est défini comme un jour où le cours de clôture de l'Indice est publié. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de jours non ouvrés.
DATES DE PAIEMENT DU REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE ÉVENTUEL	Le 5e Jour ouvré suivant la date de constatation mensuelle. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de jours non ouvrés.
BARRIÈRE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE	100% du Niveau de Référence de l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement Index
SEUIL DE VERSEMENT DU GAIN À L'ÉCHÉANCE	80% du Niveau de Référence de l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement Index
SEUIL DE PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE	60% du Niveau de Référence de l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement Index
COMMISSION DE SOUSCRIPTION/RACHAT	Néant
ÉLIGIBILITÉ	Contrat d'assurance vie ou de capitalisation et/ou compte-titres
OFFRE AU PUBLIC DONNANT LIEU À LA PUBLICATION D'UN PROSPECTUS	Non
FRAIS D'INVESTISSEMENT	Selon les supports et les contrats. Veuillez contacter le distributeur pour plus de précisions.
COTATION	Bourse de Luxembourg (marché réglementé)
COMMISSION DE DISTRIBUTION	Credit Suisse Bank (Europe) SA paiera au distributeur une rémunération annuelle maximum équivalente à 1,00% (sur la base de la durée maximale des titres) TTC du montant placé par le distributeur. Veuillez contacter le distributeur pour plus de précisions. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.
PUBLICATION DE LA VALORISATION	Valorisation quotidienne publiée sur les pages Bloomberg, Telekurs et Reuters. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence.
DOUBLE VALORISATION	Une double valorisation est établie par Finalyse (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à l'entité Credit Suisse International ou à une autre entité du groupe Credit Suisse.
MARCHÉ SECONDAIRE	Dans des conditions normales de marché, Credit Suisse Bank (Europe) S.A. fournira un marché secondaire chaque jour de cotation du sous-jacent. Fourchette de liquidité: le cours d'achat ne sera pas supérieur de 1% au cours de vente.
AGENT DE CALCUL	Crédit Suisse International, ce qui peut être source d'un conflit d'intérêts <sup>(2)</sup> .
CODE ISIN	FR001400A3B5

<sup>(1)</sup> Crédit Suisse AG : Moody's A1 / Standard & Poor's A+ / Fitch A. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 26/04/2022. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur ni du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.

<sup>(2)</sup> Les conflits d'intérêts seront gérés suivant la réglementation en vigueur.



## AVERTISSEMENTS

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

**Cadre de distribution :** Le produit « Eurozone 2022 » décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives en date du [19/04/2022](#) rédigées dans le cadre du Prospectus de base de l'Emetteur composé d'un [Document d'enregistrement](#) approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) le 11 juin 2021 et complété par des suppléments en date du [20 juillet](#) du [5 août 2021](#), du [29 octobre 2021](#), et du [12 novembre 2021](#), du [22 décembre 2021](#), du [31 janvier 2022](#), du [17 février 2022](#) et du [29 mars 2022](#) ainsi que la [Note relative aux valeurs mobilières](#) approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) comme étant conforme au Règlement 2017/1129 (le "Règlement Prospectus") en date du 10 août 2021 et complétée par un supplément du [26 novembre 2021](#). Cette approbation du Prospectus de Base par l'AMF, pour la Note relative aux valeurs mobilières, et la CSSF pour le Document d'enregistrement, ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur le produit « Eurozone 2022 ». Les Conditions Définitives et le Prospectus de base doivent être lus conjointement pour obtenir une information complète sur les caractéristiques et modalités du produit. Les investisseurs potentiels sont invités à lire la documentation juridique du produit (composée du Prospectus de Base et des Conditions Définitives) avant de prendre leur décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés au produit. Des suppléments complémentaires au Prospectus de base pouvant éventuellement être adoptés avant la clôture de la période de commercialisation ou l'admission aux négociations du produit sur un marché réglementé, les investisseurs sont invités à se référer au site <https://derivative.credit-suisse.com/fr/fr/fr> où de tels suppléments seront publiés avant de prendre leur décision d'investissement.

**Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

Le présent document a été communiqué à l'AMF conformément à l'article 212 – 28 de son Règlement général. Les Conditions Définitives d'Emission et le Prospectus de base sont disponibles gratuitement auprès de l'émetteur et des distributeurs du produit, ainsi qu'auprès de Credit Suisse Bank (Europe), 86 Boulevard Haussmann 75008 Paris, et sur le site de Crédit Suisse (<https://derivative.credit-suisse.com/fr/fr/fr>) pour la Note relative aux valeurs mobilières, les Conditions définitives et le supplément du [26 novembre 2021](#); et <https://www.credit-suisse.com/about-us/en/investor-relations/financial-regulatory-disclosures/regulatory-disclosures/company-registration-documents.html> pour le Document d'enregistrement et ses suppléments).

L'acheteur du produit « Eurozone 2022 » s'expose aux fluctuations des marchés actions. L'acheteur du produit doit s'assurer, en recourant au besoin à ses conseillers financiers et fiscaux, de l'adéquation du produit à sa situation patrimoniale et à son horizon d'investissement. Les informations contenues dans le présent document ne sauraient constituer une prévision de performances futures et aucune garantie ne peut être donnée quant à la performance effective du produit à un moment donné en dehors des événements visés dans le présent document, qui requièrent que l'acheteur du produit soit toujours investi à la date concernée. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur date de maturité.

**Hors frais et/ou fiscalité applicable :** l'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

**Caractère promotionnel de ce document :** le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire. Ce document n'est pas un document de recherche de Crédit Suisse et ne doit pas être considéré comme une recommandation de la recherche.

Sans préjudice des obligations légales ou réglementaires à sa charge, Crédit Suisse ne pourra être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant du produit décrit dans ce document. Les investisseurs doivent procéder, avant la conclusion de toute opération avec Credit Suisse, à leur propre analyse et d'obtenir tout conseil professionnel qu'ils jugent nécessaires sur les risques et les avantages du produit.

Un document d'information clés détaillant les informations spécifiques du produit est disponible et peut être obtenu à l'adresse suivante : <https://derivative.credit-suisse.com/fr/fr/fr>

Le présent document a été rédigé par Credit Suisse Bank (Europe), Succursale de Paris. Credit Suisse Bank (Europe) SA, Succursale de Paris est un établissement de crédit agréé par la Banque Central Européenne et supervisée par la Banque d'Espagne sous le n°0243 et par la Comision Nacional Del Mercado de Valores (CNMV) pour la fourniture de services d'investissement, ainsi que par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ce document a été préparé exclusivement à des fins d'information. Il ne saurait être interprété comme une recommandation personnelle concernant des instruments financiers ou des stratégies d'investissement qui pourraient être évoquées dans son contenu ou comme une offre ou une sollicitation en vue de la conclusion d'une transaction sur instruments financiers ou une offre ou une sollicitation de souscrire un service financier.

Le présent document ne constitue pas une offre de titres aux États-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »). Les titres ne peuvent être ni offerts ni cédés aux États-Unis sans avoir été préalablement enregistrés ou exemptés d'enregistrement en vertu du Securities Act. Conformément à la Regulation S promulguée en application du Securities Act (la « Regulation S »), les titres sont/seront offerts exclusivement en dehors des États-Unis à un groupe déterminé d'investisseurs dans le cadre de transactions « offshore » (« Offshore transactions ») avec des personnes Non-ressortissantes des États-Unis (« Non US Persons ») tels que ces termes sont définis dans la Regulation S. Les titres ne peuvent être offerts à nouveau et revendus qu'à des « Non US Persons » dans le cadre d'« Offshore transactions » conformément aux dispositions de la Regulation S relatives à la revente de titres. Nul n'est obligé ou n'a l'intention de procéder à l'enregistrement des titres en application du Securities Act ou de la réglementation financière de l'un des États des États-Unis.